Stage d'ensemble de Clarinettes 2017, niveau 1

éventuel cadre clinique particulier, ou la prise d'un traitement nécessitant notre vigilance.

Date:

Signature du responsable légal pour les élèves mineurs :

AUTORISATION MEDICALE

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en indiquant le numéro de sécurité sociale et au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° professionnel du père :
(poste :
3. N° professionnel de la mère :
(poste :
4. Si vous n'êtes pas joignable, nom et n° de téléphone
d'une personne susceptible de vous
remplacer:

ATTENTION

Conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Si vous le souhaitez, dans l'intérêt de votre enfant, vous pouvez prendre rendez-vous avec les responsables de l'association pour nous expliquer un

